



N° : 2024DM43

SERVICE : Finances

REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2024

Objet

Sollicitation d'une subvention auprès de la Région ILE DE FRANCE dans le cadre du programme Création d'îlots de fraîcheur

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu l'appel à projets de la Région pour la création d'îlots de fraîcheur,

Considérant la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement des travaux de désimpermeabilisation et de végétalisation de la cour de l'école Paul Cézanne,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention de 60 643 € auprès la Région ILE DE FRANCE dans le cadre du programme Création d'îlots de fraîcheur,

Article 2 : De présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Montant (HT)	Libellé	Montant (HT)
Etudes	9 835,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	96 477,50 €
Maîtrise d'œuvre	28 550,00 €	Région Ile de France	60 643,00 €
Lot 1 - V.R.D	123 197,00 €	Département Val d'Oise	35 834,50 €
Lot 2 - Aménagement paysager	114 068,00 €	Fonds propres	82 695,00 €
Coût total du projet (HT)	275 650,00 €	TOTAL	275 650,00 €

Article 3 : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

Article 4 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 30 mai 2024

Le Maire,

Nadine NINOT